

Solidarité face à la Justice et au fichage

Le 25 octobre 2011, Jérémy s'est fait interpellé pour deal de shit. Il a fait une garde-à-vue durant laquelle il a refusé le prélèvement ADN. Il est convoqué ce 14 décembre à 9h, en CRPC (comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité) au tribunal d'Alès¹.

Au cours de la garde-à-vue, en plus d'inculper Jérémy pour insoumission au fichage et commerce illégal, les flics ont mené plusieurs interrogatoires portant sur ses relations et idées politiques (mouvement contre la réforme des retraites, venue du président à Alès, rapport avec des organisations politiques, avis sur la tenue d'un G20 à Nice, etc...). Questions auxquelles il a refusé de répondre. On nous veut exploités et dociles, isolés et fragiles face à la loi de l'économie et du capital. Il s'agit pour les flics d'identifier et de surveiller les formes de résistance à la misère et de critique du système. Ainsi, c'est une condition sociale et ses velléités de s'en sortir qui sont criminalisées.

Père célibataire de deux enfants, précaire quelconque, Jérémy se démerde comme il peut pour assurer le quotidien. Dans un monde où l'argent et la propriété font tout, la justice condamne des milliers de Jérémy qui se sont fait prendre à vouloir s'en sortir un peu moins mal. Le banc des prévenus est rempli de dépossédés, d'enragés rongant leur frein, que la justice prétend remettre dans le droit chemin par ses sermons hypocrites et ses condamnations vengeresses. Une justice de classe donc, qui, quotidiennement, condamne en fonction de critères socio-économiques, en renvoyant l'accusé à ses « erreurs » personnelles. Le prévenu serait le seul « coupable » de la situation, pour dégager toute responsabilité à la société. En individualisant ainsi son exercice, la justice cherche aussi à nous priver de nos moyens de nous défendre, en ôtant le caractère politique de la *légalité* et du *crime*. Chaque affaire est le miroir des inégalités et de la misère sociale.

La logique de contrôle et de répression se développe de manière exponentielle, sous l'impulsion d'une logique sécuritaire et grâce à la massification de l'informatique : en 2010, près de 60 fichiers de police et gendarmerie étaient recensés, auxquels il faut y ajouter plusieurs dizaines, gérés par les diverses administrations et ceux des entreprises privées (sites internet, grande distribution, officines de sécurité...). Cette frénésie du classement permet à l'État, grand gestionnaire des ressources humaines, de manager et de contrôler la population, de la *masse* à l'*individu*. Elle engendre la banalisation du fichage afin de gérer le prolétariat dans ses déplacements et ses loisirs : d'optimiser son exploitation. Avec l'aide de ses conseillers, sociologues et autres spécialistes des sciences humaines, il isole des catégories sociales, qu'il surveille et réprime spécifiquement : « clandestins », « gens du voyage », « bandes de jeunes », « islamistes », « anarcho-autonomes », etc...

L'État déploie un arsenal répressif pour distiller la peur, pour prévenir et endiguer les révoltes et insoumissions. Il doit préserver les valeurs essentielles qui fondent et entretiennent les inégalités sociales : respect de l'autorité, propriété privée, travail, morale. Il doit défendre sa classe et ses valeurs, aujourd'hui plus crûment que dans un passé récent, face aux flots de pauvres, d'ici ou d'ailleurs, produits par la machine capitaliste. Ce ne sont pas les dérives d'un système qui glisserait vers un autre (fasciste ou totalitaire), c'est l'État et son régime démocratique qui adapte sa gestion de la population aux nécessités économiques.

Les sciences (ADN, biométrie, vidéo-surveillance...) apportent dans le domaine répressif une contribution notable². La justice, pour condamner, se drape d'une prétendue objectivité. Elle utilise tout un tas d'experts (psychiatres, graphologues, experts en balistique...) pour établir la « preuve formelle ». C'est une cour de spécialistes, tous renfermés dans leurs domaines désincarnés, qui imposent leurs sentences aux accusés. L'utilisation des profils ADN s'intègre en plein dans cette mascarade. Le refus d'être enregistré dans le FNAEG est un acte d'insubordination et de protection face à la logique du fichage génétique.

Des solidarités sont à construire et à multiplier pour sortir de l'isolement et du cloisonnement dans lequel le système cherche à nous maintenir. Rencontrons-nous pour discuter et affirmer notre solidarité, face à cette justice de classe.

**Rassemblement le 14 décembre 2011, à partir de 9h,
devant le palais de justice d'Alès.**

[1] Pour voir des informations sur les procédures et nos droits, il existe un traité de self-défense juridique « Face à la Police / Face à la Justice », consultable sur <http://www.guidejuridique.net/>

[2] Pour plus d'informations sur l'ADN, on trouvera les trois brochures « L'apparence de la certitude, L'ADN comme « preuve » scientifique et judiciaire », « Du sang, de la chique et du mollard ! » et « Ouvrez la bouche », dit le policier », sur le site <http://adn.internetdown.org/>.